Convention de coopération pour l'enseignement dans le domaine de la sociolinguistique et de la didactique des langues (M2 recherche)

Entre :

L'Université d'Angers, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 40 rue de Rennes - BP 73532 49035 - Angers cedex 01 représentée par son Président Jean Paul Saint André

l'Université du Maine, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise Avenue Olivier Messiaen 72085 Le Mans cedex 9, représentée par son Président insérer après élection en juin 2012

et

l'Université François-Rabelais de Tours, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 3 rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex 1, représentée par Loïc Vaillant.

Désignées ensemble ou séparément par la(les) Partie(s) :

Les Parties ont convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet de la convention

Les trois établissements parties à la présente convention s'associent pour gérer les modalités d'organisation d'un ensemble d'enseignements en commun intégrés dans le master de chacun d'entre eux :

1. Parcours « Les langues et leur enseignement-apprentissage : diversité, nouvelles technologies », Spécialité « Didactique, Politiques linguistiques, TICE » de la Mention de Master « Didactiques des langues – FLE-FLS-FLM - plurilinguismes et technologies éducatives », pour l'Université du Maine et pour l'université d'Angers,
2. Parcours Recherche en présentiel « Diversité linguistique et culturelle» de la Spécialité « FLE/S : Appropriation, diversité, insertion » Mention de Master « Sociolinguistique et didactique des langues » pour l'université François-Rabelais de Tours,
3. Parcours Recherche en distanciel « Langues, société, appropriation », de la spécialité « FLE/S : pluralités, interculturel, politiques linguistiques », de la mention de Master « Sociolinguistique et didactique des langues » pour l'université François-Rabelais de Tours,

dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, et s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour en assurer le bon fonctionnement tant sur les plans administratif que pédagogique.

Article 2 – Les enseignements

L'université François Rabelais est désignée coordonnatrice de cet ensemble d'enseignements en commun.

Le/la responsable du parcours recherche « Diversité linguistique et culturelle » à l'Université François Rabelais propose, au début de chaque période d'habilitation des diplômes (en l'occurrence 2012) en accord avec les responsables des spécialités des deux universités partenaires, des modalités d'organisation de cet ensemble d'enseignements en commun (organisation, contenus formatifs, évaluation, rémunération), conformément au programme de cet ensemble d'enseignements en commun tel qu'habilité pour les formations.

Si nécessaire, ces dispositions sont modifiées chaque année.

Les dispositions régissant ces divers aspects (organisation, contenus formatifs, évaluation, rémunération) figureront en annexe de cette convention, et de tout éventuel avenant rendu nécessaire par un changement de situation intervenu.

La répartition des enseignements entre les trois universités tient compte des nécessités pédagogiques et des compétences existantes ainsi que, dans la mesure du possible, d'une estimation du volume d'étudiants amenés à s'inscrire dans chacune d'entre elles.

Article 3 – Entrée en vigueur –Durée

La présente convention prend effet à compter du 1er septembre 2012 pour toute la durée prévue par l'habilitation de la formation. Durant cette période, elle pourra être modifiée par voie d'avenant.
La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation pour l'année universitaire suivante par lettre recommandée avec accusée de réception à chacune des autres parties 6 mois avant la date envisagée.
Les périodes d'habilitation différant dans les établissements (6 ans à l'Université François-Rabelais de Tours, 5 ans ailleurs) et en l'hypothèse de non-reconduction de l'habilitation de la formation, la convention est résiliée de plein droit.

Fait en trois exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Université François-Rabelais de Tours

Pour l'Université du Maine

Annexe à la convention :

Rappel : contenu des enseignements, répartition en CM / TD :

Intitulé	Durée étudiant		Coût / rémunération des enseignants (base de la déclaration de service)			Observations
			CM	TD	Total ETD	
Politique linguistique	24 h		24	0	36	Dispensé hors tronc commun de Toussaint
Epistémologies	15h		15	5	27,5	Dispensé à l'occasion du tronc commun de Toussaint
Méthodologies	15h		15	5	27,5	
Total étudiant (vert)t ➔	54h		34	10	91	⬅Total coût horaire (bleu)

Organisation des enseignements :

Une UE hors tronc commun en présentiel à Tours à la Toussaint : *Politiques linguistiques*
L'UE de politique linguistique est assurée par chaque université, qui s'organise librement.
2 UE dans le tronc commun en présentiel à Tours à la Toussaint : *Epistémologies et Méthodologies*

Répartition horaire des cours :

Répartition par contenu et par université :

	UFRT		Le Mans		Angers	
	CM	TD	CM	TD	CM	TD
Epistémologies (=15 heures)	6		5		4	
Méthodologies (=15 heures)	4		7		4	
Atelier recherche (=10 heures)		4		4		2
Total	10	4	12	4	8	2
Conversion en ETD	15	4	18	4	12	2
Total ETD	19ETD		22ETD		14ETD	
Total coût ETD	55ETD					

Attribution des cours :

Répartition par contenu par université et par enseignant :

	UFRT		Le Mans		Angers	
	CM	TD	CM	TD	CM	TD
Epistémologies (=15 heures)	D2R 4CM VC 2 CM	Néant	JFB 3CM JA 2 CM	Néant	JK 4 CM	Néant
Méthodologies (=15 heures)	D2R 2CM VC 2CM	Néant	JFB 3 CM JA 4 CM	Néant	JK 4 CM	Néant
Atelier recherche (=10 heures)	Néant	D2R 2TD VC 2TD	Néant	JFB 2 TD JA 2TD	Néant	JK 2 TD
Total	10 CM	4TD	12CM	4 TD	8	2
Conversion en ETD	15	4	18	4	12	2
Total ETD	19ETD		22ETD		14ETD	
Total coût ETD	55ETD					

Codage :

UFRT : D. de Robillard = D2R

UduM : J. Aden = JA /

UduM : J.-F. Bourdet = JFB

Ud'A : Julien Kilanga = JK

UFRT : V.Castellotti : VC